

Charte de lutte contre le VIH / SIDA

Dans le cadre de la lutte contre le VIH/SIDA,

les sociétés d'IPS (WA) s'engagent à :

- Améliorer l'environnement de travail ;
- S'inscrire dans les principes définis par la législation;
- Mettre en place un programme de prévention et de sensibilisation ;
- Informer et sensibiliser pour un changement de comportement ;
- Former le personnel et les pairs éducateurs ;
- Prendre en charge les employés vivants avec le VIH/SIDA
- Rechercher des partenariats dans tous les domaines ;
- Faire partager leurs expériences;
- Mettre en place une veille médicale permanente ;
- Eviter la discrimination et la stigmatisation associée au VIH / SIDA ;
- Agir dans la solidarité avec équité et responsabilité.



*Le Directeur Général
Mahamadou SYLLA*